

Extrait du Registre des Délibérations

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 11 février, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame BENDJEBARA-BLAIS, Présidente.

- **Étaient présents** : Madame BENDJEBARA-BLAIS, Madame LALIGANT, Monsieur JULIEN, Madame FORESTIER, Monsieur LEVASSEUR, Madame CREVON, Madame BOUJDI, Monsieur MARAIS, Madame VAN DUFFEL, Madame LEVACHER et Madame PLESSIS
- **Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : Monsieur PREMONT
- **Était absente non excusée** : Madame CHEVALLIER
- Assistaient également à la séance Madame LHERNAULT et Madame FRERET
- **Secrétaire de séance** : Monsieur LEVASSEUR assisté de Madame FRERET
- **Date de la convocation** : Vendredi 30 janvier 2026

Nombre de Membres en Exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 11

12/2026
Budget primitif annexe 2026
du Service d'Aide et Accompagnement à Domicile

Conseil d'Administration du 11 février 2026

Pour rappel, le Conseil d'Administration a adopté, en date du 20 octobre 2021, le budget primitif 2022 du budget annexe « Service d'Aide et Accompagnement à Domicile », selon la nomenclature M22.

Principal fait marquant depuis cette date, la mise en place par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022, d'un tarif plancher dans l'aide à domicile à compter du 1^{er} janvier 2022. Les plafonds des plans d'aide APA et PCH sont revalorisés par décret.

Conformément à la nomenclature M22 du 31 mars 2009 modifiée le 1^{er} janvier 2016, à l'arrêté du 8 août 2002 relatif à la composition des groupes fonctionnels, prévus à l'article L.315-15 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à l'arrêté du 05 septembre 2013 modifiant la maquette de présentation du budget prévisionnel, il vous est proposé :

- Pour la section d'investissement, de procéder au vote au niveau du compte principal (compte à 2 chiffres) pour les classes 1 à 2 ;
- Pour la section de fonctionnement, le budget étant présenté par groupe, de procéder au vote au niveau des 3 groupes de comptes suivants :
 - Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante (chapitre 60 ; comptes 611 ; 62428 ; 625 ; 626 ; 628 ; 709 et 713) ;
 - Groupe II : dépenses afférentes au personnel (comptes 621 et 622 ; 631 et 633 ; chapitre 64) ;
 - Groupe III : dépenses afférentes à la structure (chapitre 61 sauf 611 ; comptes 623 ; 627 ; 635 et 637 ; chapitres 65 ; 66 ; 67 et 68).

PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Le projet de budget primitif 2026 de l'activité « Aide et Accompagnement à Domicile », s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANTS	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANTS
002 : Résultats de fonctionnement reporté	41 615,27 €		
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	11 926,90 €	Groupe 1 : Produits de la tarification	539 800,00 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	656 917,83 €	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	188 900,00 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	45 096,00 €	Groupe 3 : Produits financiers et autres	26 856,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	755 556,00 €	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	755 556,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANTS	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANTS
1392 – Subvention investissement transférées Cpte résultat	1 756,00 €	001 – Résultat d'investissement reporté	4 340,57 €
2183 – Matériel de bureau et d'informatique	4 625,00 €	10222 – FCTVA	70,00 €
		28182 – Amortissement vélos et trottinettes	1 327,00 €
		28188 – Amortissement mobilier et informatique	643,43 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	6 381,00 €	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	6 381,00 €

TOTAL BUDGET	761 937,00 €	TOTAL BUDGET	761 937,00 €
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

A) Section de fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement et ses 3 groupes :

Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 11 926,90 €

Elles concernent les charges liées au fonctionnement du service d'aide à domicile :

Groupe 1 Charges afférentes à l'exploitation	
Fournitures administratives	100,00 €
Fournitures médicales (vaccins anti-grippe)	82,00 €
Achats EPI	1 000,00 €
Fourniture et nettoyage blouses de travail	2 300,00 €
Analyse des Pratiques Professionnelles	3 394,90 €
Frais de télécommunications ORDAGO agents sociaux	3 200,00 €
Remboursement de frais du SAAD au CCAS	1 700,00 €
Frais de transport formation / journées d'études	150,00 €
TOTAL	11 926,90 €

Groupe 2 - Dépenses de personnel : 656 917,83 €

Ce groupe intègre les rémunérations des auxiliaires de vie titulaires et non titulaires, soit 16,80 ETP, ainsi que des 2 ETP d'agents administratifs exerçant sur l'activité d'aide à domicile.

GRUPE II : Charges afférentes au personnel	
Taxes sur rémunération du personnel	16 540,04 €
Rémunération du personnel titulaire	199 025,30 €
Rémunération du personnel non titulaire	322 222,02 €
Cotisations SS URSSAF chômage retraite et prévoyance	117 701,66 €
Cotisation Médecine du travail	1 428,81 €
TOTAL	656 917,83 €

Le groupe II reste le poste le plus important de ce budget annexe, même si le départ à la retraite d'un agent social permet de diminuer la charge.

Groupe 3 - Dépenses de structure : 45 096,00 €

Ce groupe réunit toutes les autres charges liées à l'existence même du service.

GRUPE III Charges afférentes à la structure	
Entretien / réparation petits matériels (vélos) et informatiques	22 787,00 €
Assurance statutaire et multirisque	18 000,00 €
Frais bancaires et assimilés	336,00 €
Droits d'utilisation de licences informatiques Domatel et MAD	2 000,00 €
Autres charges de gestion courante	2,00 €
Dotations aux amortissements	1 971,00 €
TOTAL	45 096,00 €

A ces 3 groupes, il nous faut rajouter le résultat de fonctionnement reporté 2025, soit 41 615,27 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement atteint la somme de **755 556,00 €**.

b) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent également en 3 groupes :

Groupe I - Produits de la tarification : 539 800,00 €

Produits qui concernent les recettes liées directement aux interventions effectuées auprès des usagers, prises en charge soit par le Département, soit par les différentes caisses et mutuelles, soit par l'utilisateur lui-même.

GROUPE I Produits de la tarification	
APA	318 000,00 €
CTI Segur CD 76	40 000,00 €
PCH	41 000,00 €
Participations horaires des usagers	130 000,00 €
Participations financeurs divers	10 800,00 €
TOTAL	539 800,00 €

Le montant des produits inscrits, au titre de l'APA et de la PCH, est calculé sur la base d'un tarif horaire de 25,00 €, depuis le 1^{er} janvier 2026.

Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation 188 900,00 €

Ce groupe concerne les recettes annexes liées à la télésecrétariat et la subvention d'équilibre du budget principal.

Groupe II - Produits de l'exploitation	
Produits de la télé sécurité	20 000,00 €
Subvention d'équilibre du CCAS	164 400,00 €
Remboursement maladie non titulaires	4 500,00 €
TOTAL	188 900,00 €

Comme chaque année, la subvention du CCAS est destinée à couvrir le reste à charge estimé de l'activité du SAAD.

Son montant final sera déterminé au regard de l'activité réelle constatée en fin d'exercice.

Globalement, le niveau de l'activité, donc des recettes correspondantes, est en équilibre par rapport à 2025.

Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables : 26 856,00 €

Groupe III - Produits financiers et produits non-encaissables	
Remboursement assurances statutaires	25 100,00 €
Reprise sur subvention	1 756,00 €
TOTAL	26 856,00 €

Ce groupe recense principalement les recettes liées aux remboursements de l'assurance statutaire, dans le cadre des arrêts maladie longue durée, accident du travail et maladie professionnelle.

Ainsi qu'une reprise sur subventions à hauteur de 1 756,00 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à **755 556,00 €**

B) Section d'investissementa) Dépenses d'investissement : **6 381,00 €**

Ce groupe concerne les subventions d'investissement transférées, soit 1 756,00 € et des investissements pour 4 625,00 € si besoin.

Dépenses d'investissement	
1392 – Subvention d'investissement Transfert Compte de résultat	1 756,00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	4 625,00 €
TOTAL	6 381,00 €

b) Recettes d'investissement : **6 381,00 €**

Ce groupe concerne les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	
001 – Résultat d'investissement reporté	4 340,57 €
10222 - FCTVA	70,00 €
28182 - Amortissement vélos et trottinettes	1 327,00 €
28183 – Amortissement matériel informatique	643,43 €
TOTAL	6 381,00 €

Sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE :

- De valider ce Budget Primitif annexe 2026 du « Service d'Aide et Accompagnement à Domicile »

AUTORISE :

- Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision

La Présidente du CCAS
Pour la Présidente et par délégation,

Chantal LALIGANT
Vice-Présidente

Chantal LALIGANT
Vice-Présidente CCAS

ARRETES ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

Date de convocation : 30/01/2026

Présenté par la Présidente, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 11/02/2026

Les membres du Conseil d'Administration,

	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine			
LALIGANT Chantal			
BOUJDI Marie-Yvonne			
CHEVALLIER Christine			
CREVON Catherine			
FORESTIER Maryvonne			
JULIEN Jean-Yves			
LEVACHER Chantal			
LEVASSEUR Norbert			
MARAIS Lionel			
PLESSIS Francine			
PREMONT Julien			
VAN DUFFEL Aurélia			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte-tenu de la transmission en Préfecture, leet de la publication le

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le